

4885

COM ECOM  
ECC  
AD-

La

# Correspondance européenne

Quotidien d'Information et de Documentation sur l'Europe

13, AVENUE DE L'OPERA - PARIS 1<sup>er</sup> TEL : RICHelieu 45-83 (20 lignes groupées)  
Adresse Télégraphique : SOGEPRES TELEX SOGPRES Paris 23.023

ETUDE HEBDOMADAIRE

Vendredi 5 juillet 1963

## STRUCTURES ET OBJECTIFS DU C.O.M.E.C.O.N.

Depuis quelques mois l'activité du "Conseil d'Entraide Economique" des pays socialistes, plus généralement connu sous le terme de C.O.M.E.C.O.N., s'est largement développée au point qu'il devient impossible de juger de l'activité économique de ces pays et de leur politique commerciale sans connaître les structures, les objectifs et les problèmes de cet organisme.

En même temps, le problème des relations de la Communauté Economique Européenne et des Pays de l'Est se pose avec une acuité de plus en plus grande. Une vaste négociation commerciale devra sans doute être bientôt engagée avec ces pays.

M. Jean REY, membre de la Commission de la C.E.E., invitait il y a quelques jours les pays du bloc communiste à se faire représenter auprès de la Commission par des missions diplomatiques. L'invitation est restée pour l'instant sans réponse. Mais l'appréciation plus nuancée et plus positive des réalités du Marché Commun par les leaders communistes devrait rendre la chose possible.

On peut précisément se demander si les contacts les plus fructueux ne se situeraient pas au niveau de négociations entre les deux communautés.

### I - LE CONSEIL D'ENTRAIDE, DE SA CREATION A 1962

La création du C.O.M.E.C.O.N. fut convenue en janvier 1949 à Moscou, à la suite de négociations entre les représentants de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Hongrie, de la Roumanie et de l'Union Soviétique. Peu après, l'Albanie et l'Allemagne de l'Est adhéraient au Conseil.

La Yougoslavie n'était pas membre du Conseil mais ses représentants participaient à certains travaux en qualité d'observateurs.

Jusqu'en 1955, le Conseil mène une vie peu active. Cinq réunions seulement ont lieu. A partir de 1955, une nouvelle période s'ouvre, caractérisée par quatre faits :

- création de Commissions permanentes, chargées d'organiser "la collaboration économique, scientifique et technique" pour un secteur économique déterminé (agriculture, pétrole, transports, etc.). Leur nombre n'allait cesser de croître;
- admission aux Sessions du Conseil de nouveaux pays ayant le statut d'observateurs : la Chine (1956), la Corée du Nord, (la Mongolie et le Nord Viet-Nam (1958)). Ces pays ne participent qu'aux travaux des Commissions concernant leurs propres problèmes économiques ;

- augmentation considérable du nombre de sessions, qui se tiennent dans chaque capitale des pays membres, le secrétariat permanent restant à Moscou ;
- élaboration et promulgation du Statut du Conseil, qui acquiert ainsi une personnalité juridique internationale. En décembre 1959, à Sofia, le Conseil a adopté deux conventions internationales qui forment la base juridique de toutes les activités du Conseil et de ses organes.

Il s'agit du statut du Conseil d'Entraide économique et de la convention relative à la capacité juridique, aux privilèges et aux immunités du Conseil. Ces deux conventions ont été signées le 14 décembre 1959 et sont entrées en vigueur après ratification le 13 avril 1960.

#### Les structures et organismes du Conseil d'Entraide

Les promoteurs du Conseil insistent à cette époque sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres. Il n'y a pas d'organisme supra-national. L'élément principal de l'activité des Etats membres du Conseil consiste dans la coordination des plans de développement nationaux (à court et à long terme). Cette coordination étant liée à l'effort de chaque Etat membre pour assurer l'accroissement continu de la productivité du travail.

#### - Fonctionnement et pouvoirs du Conseil

L'article V du statut distingue deux catégories d'organes du Conseil d'Entraide : les organes principaux et les autres organes.

Les organes principaux sont : le Conseil, l'Assemblée des représentants des Etats au Conseil, les Commission permanentes et le Secrétariat.

Le Conseil est l'organe suprême. Il est composé de délégations de tous les Etats membres du Conseil, la composition de chaque délégation étant fixée par le gouvernement de l'Etat intéressé. Les sessions du Conseil ont lieu régulièrement deux fois par an, dans l'une des capitales des Etats membres. Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées sur la demande ou avec le consentement d'au moins un tiers des Etats membres.

Le Conseil a compétence générale sur toutes les questions relevant du domaine de ses activités et adopte des recommandations et des décisions conformément au statut

Le Conseil étudie les propositions qui lui sont soumises par les autres organes ou par les Etats membres dans le domaine de la coopération économique, scientifique et technique ; il examine également les rapports d'activité du Secrétariat.

Le Conseil peut instituer les organes qu'il considère nécessaires à l'application de ses objectifs.

#### - Les autres organes principaux

L'Assemblée des représentants des Etats au Conseil, à la différence de celui-ci, est un organe permanent. L'Assemblée est composée de représentants de tous les Etats membres du Conseil, chacun y déléguant un représentant. Le représentant de chaque Etat

au Conseil dispose, au siège du Secrétariat, d'un adjoint et du nombre nécessaire de conseillers et autres spécialistes (nombre non défini).

L'Assemblée, qui se réunit selon les besoins, est appelée en premier lieu à discuter les propositions des Etats membres, des Commissions permanentes ou du Secrétariat, tendant à assurer l'exécution des recommandations et des décisions du Conseil. L'Assemblée traite également des problèmes devant être tranchés dans l'intervalle des sessions du Conseil. Enfin elle coordonne et impulse le travail des Commissions permanentes.

Les Commissions permanentes, où tous les Etats membres sont représentés, peuvent, dans les limites de leur compétence, adopter des recommandations et prendre des décisions.

Leur tâche essentielle est de proposer les mesures et de préparer les projets tendant à la réalisation des objectifs du Conseil.

Le nombre de Commissions n'a cessé de s'accroître depuis la création du C.O.M.E.C. O.N. Ces Commissions sont les suivantes à ce jour :

<u>Secteur</u>	<u>Siège du Secrétariat</u>	<u>Dernière réunion pour 1962</u>
1. Energie électrique.....	?	Varsovie, 12-16 novembre
2. Constructions mécaniques .....	Prague	Bratislava, 26-29 juin
3. Agriculture .....	Sofia	Sofia, 15-19 nov. (12 <sup>o</sup> réunion).
4. Métallurgie non-ferreuse .....	Budapest	Budapest, 27-30 août (12 <sup>o</sup> réunion).
5. Métallurgie lourde .....	Moscou	Léningrad, décembre.
6. Pétrole et gaz .....	Bucarest	Bucarest, 27-31 nov. (14 <sup>o</sup> réunion).
7. Chimie .....	Berlin	Berlin, 27-30 nov. ( 14 <sup>o</sup> réunion).
8. Charbon .....	Varsovie	Varsovie, fin nov. (10 <sup>o</sup> réunion).
9. Transports .....	Varsovie	Brno, 16-19 oct. (10 <sup>o</sup> r.)
10. Bâtiment .....	Berlin	Berlin, 19-24 nov. (10 <sup>o</sup> r)
11. Commerce extérieur .....	Moscou	Moscou, fin octobre.
12. Industries légères et alimentaires.	Prague	Prague, 12-17 déc. (9 <sup>o</sup> r.)
13. Questions économiques .....	Moscou	Moscou, 16-18 juillet
14. Energie atomique .....	Moscou	Moscou, fin mai
15. Standardisation, recherche scientifique et technique .....	?	Moscou, déc (2 <sup>o</sup> réunion)
16. Méthodologie statistique .....	?	Moscou, 3-4 août, (1 <sup>re</sup> r)

Enfin le Secrétariat : il joue un rôle purement technique ; tous les pays membres sont représentés ; il a pour tâche de préparer les réunions du Conseil et des Commissions, de rassembler la documentation nécessaire, etc. C'est un secrétariat au sens pratique du terme et on ne peut voir en lui un organe central de décision.

#### Application des recommandations et décisions du Conseil

Aux termes de l'article IV du statut, le Conseil et ses organes adoptent d'une part des recommandations et de l'autre des décisions. Selon l'alinéa premier, les recommandations ont trait aux problèmes de la coopération scientifique, économique et technique, alors que les décisions concernent, aux termes de l'alinéa 2, les questions d'organisation et de procédure. Seule la nature du problème en cause détermine s'il sera tranché sous la forme d'une recommandation ou d'une décision.

Mais le régime juridique des décisions et des recommandations est très différent. Les décisions entrent en vigueur au jour de la signature du procès-verbal de la réunion de l'organe compétent du Conseil ; à partir de ce moment, la décision est obligatoire pour tous les Etats membres qui y ont adhéré par l'intermédiaire de leurs représentants.

Les recommandations, elles, sont soumises aux Etats membres en vue de leur adoption. Le statut dispose que les Etats membres appliquent les recommandations adoptées par la voie de décisions rendues par leurs gouvernements ou autres instances compétentes, conformément à leurs lois nationales.

#### II - LE TOURNANT DE 1962

En juin 1962, après une réunion des Partis Communistes à Moscou, un nouveau pas est fait qui précise et transforme à la fois l'organisation du Conseil.

De fait, le Conseil se transformait en Comité exécutif du COMECON, c'est-à-dire en un organe qui oeuvre de façon permanente et qui est largement habilité à étudier et à résoudre toutes les questions touchant la coordination des plans et la spécialisation des Etats du Comecon en matière de production.

La fonction de ce Comité exécutif devenait désormais de diriger et de contrôler les travaux des Commissions permanentes et du secrétariat du COMECON ainsi que de contrôler systématiquement l'exécution des obligations dérivant pour les pays membres des recommandations auxquelles ils ont souscrit dans le cadre des organismes existants.

Autrement dit, la création du Comité Exécutif représente un pas vers une organisation centralisée de la planification à l'échelle des pays membres du Conseil d'Entraide.

Comme le soulignent les milieux officiels yougoslaves, désormais le Comité Exécutif est habilité à prendre des mesures et à adopter des décisions fermes dans le but d'intensifier la collaboration aussi bien dans le domaine de la coordination

des politiques économiques - y compris les plans d'investissement - que dans la détermination des tendances fondamentales des échanges de marchandises et ce non pas seulement dans le cadre du COMECON mais aussi quand il s'agit d'organiser le commerce, les paiements et la politique économique des membres du COMECON vis à vis des pays tiers.

Désormais c'est par l'intermédiaire du Comité Exécutif que toutes les recommandations du Conseil sont sanctionnées et prennent force de contrats internationaux d'Etat et de décisions obligatoires pour tous les membres.  
La mutation est d'importance puisque la différence, soulignée au début de cette étude entre décisions et recommandations, disparaît. Désormais, toute décision prise par le Comité Exécutif devient obligatoire.

De plus, un Bureau du Comité Exécutif en tant qu'organisme de travail permanent a été créé. Il est chargé de préparer pour le Comité Exécutif les propositions et les analyses détaillées relatives aux problèmes essentiels de la coordination des plans économiques. Le Bureau est donc autorisé à préparer des analyses, à dégager des conclusions et à soumettre des propositions pour la coordination des plans respectifs et particulièrement des propositions tendant à résoudre les problèmes relatifs "à l'application de la division internationale du travail ainsi que ceux touchant la spécialisation et la coopération dans la production.

Ainsi, et quelque soient les commentaires officiels, en 1962 la mutation est profonde. On s'oriente vers un organisme supra-national, ayant autorité à la fois pour organiser la planification des pays membres et prendre la direction de la politique commerciale de l'ensemble des Etats membres du Conseil.

Incontestablement, quelques changements s'étaient produits à la fois au niveau des besoins et des objectifs du Conseil d'Entraide, comme à celui des conceptions que les dirigeants des Etats membres pouvaient se faire du développement économique de leurs pays et des relations commerciales qu'ils allaient devoir engager avec les pays occidentaux ou leurs ensembles constitués, tels le "Marché commun".

### III - LA DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Partant d'une analyse générale et objective des phénomènes économiques mondiaux, les dirigeants du bloc communiste pensent, comme le dit M. KHROUTCHEV, "qu'il y a une tendance objective à l'internationalisation croissante de la vie économique qui s'est considérablement renforcée de nos jours par suite du rapide progrès technique et scientifique"

Ceci posé, le système socialiste mondial ne peut se développer avec succès qu'à la condition que tous les pays qui le composent coopèrent étroitement, collaborent de façon intime et coordonnent leurs efforts, en tenant compte des intérêts de chaque pays et de ceux de l'ensemble de la Communauté socialiste"

En termes clairs et hors de toute logomachie, cela veut dire que l'ensemble des pays du bloc soviétique doivent se partager les tâches, et doivent admettre de renoncer au développement de certaines de leurs branches d'industrie au bénéfice de celles qu'un organisme tel que le Conseil, jugerait plus rentable sur le plan de la Communauté.

Bien entendu toutes précautions sont prises au niveau des formulations, pour maintenir l'idée d'un développement souverain des économies nationales. Le COMECON n'ayant en définitive pour objectif que de coordonner cet ensemble de buts nationaux et de leur donner une efficacité au niveau de l'ensemble.

Il n'en reste pas moins que par delà les objectifs affirmés un certain nombre de problèmes se précisent, qui ne sont pas simples, et qui surtout sont très étrangers aux définitions de principe telles qu'elles sont exprimées.

La nouvelle étape de la division internationale du travail socialiste, disent des commentateurs autorisés, doit débiter avant que les forces productives créées se heurtent aux limitations du marché intérieur, même prolongé par un commerce extérieur simple.

Autrement dit des choix fondamentaux doivent être opérés alors que les bases matérielles et techniques des divers pays concernés sont encore à un niveau moyen. Des spécialisations en découlent, qui tout en étant modifiables, n'en orientent pas moins les économies nationales pour une longue période.

On aboutit ainsi, dit le même commentateur, à la formation progressive d'organismes internationaux promouvant des mesures économiques internationales qui ne seront plus, comme jusqu'à présent, des recommandations mais qui auront force de loi.

#### IV - LES PREMIERES REALISATIONS

Conscient de ces difficultés, le Conseil a songé à élaborer des concepts statistiques unifiés pour la production industrielle et agricole. Le principe d'une classification en 17 branches a été adopté : 16 pour l'industrie et 1 pour l'agriculture.

Les thèmes des recherches actuelles pouvant être regroupées en trois têtes de chapitre :

- unification des statistiques en matière de niveau de vie, de forces de travail, de culture et de santé ;
- recherche des indices du rythme de développement économique ;
- contrôle statistique des résultats des recommandations du Conseil.

Mais il ne s'est pas borné aux recherches. Il a aussi créé un certain nombre d'organismes qui devraient jouer un rôle important dans le développement de l'ensemble économique ainsi créé.

Ce sont :

- L'Institut de Standardisation ;
- La Banque d'Investissements ;
- Le Conseil du système énergétique unifié.

Des trois organismes ainsi créés, c'est la Banque d'Investissements qui paraît le plus important. Le tableau qui suit montre en effet que le "rattrapage" des pays avancés par ceux qui le sont moins est conditionné par une répartition globale des investissements.

TABLEAU COMPARE DES INVESTISSEMENTS (1956 - 1960)

	Investissements 1956-60 (en millions de zlotys).	Moyenne annuelle du nombre d'habitants (en milliers)	Investissements annuels moyens par habitant.	
			en zlotys	Pologne = 100
Pologne	308.158	28.746	2.144	100
U.R.S.S.	3.253.580	206.842	3.146	147
Tchécoslovaquie	259.955	13.455	3.864	180
R.D.A.	178.464	17.437	2.047	95
Bulgarie	29.080	7.725	753	35
Roumanie	98.546	18.826	1.093	
Hongrie	69.996	9.919	1.411	66

Il reste que cette division du travail se heurte dans sa conception, comme dans sa réalisation, à un certain nombre de difficultés.

#### V - LES DIFFICULTES PRESENTES

Depuis la fin de l'année dernière, le Conseil d'Entraide a entrepris la coordination des plans de ses membres à moyen et à long terme de 1965 à 1980 et en particulier des principaux programmes d'investissement ; de même, il a décidé de mettre en chantier une balance générale des combustibles et de l'énergie.

Désormais, il ne s'agit plus de coordonner les plans nationaux mais bien de s'orienter vers un véritable plan inter-Etats, plan multiplicateur des pays intéressés, et non plus seulement leur simple somme arithmétique.

Tel est le projet. Mais il se heurte aux réalités nationales nouvellement créées et à la conjonction politique du monde communiste.

- La Roumanie hésite de toute évidence à abandonner son plan d'industrialisation Craignant d'être limitée au rôle de grenier de l'Europe de l'Est, elle semble dé

fendre un ensemble de réalisations industrielles dont elle attend non seulement le développement mais la reconnaissance par l'ensemble de ses partenaires. Le conflit paraît avoir atteint un certain degré de gravité, sans qu'il soit possible de prévoir ses développements ;

- Le bloc chinois s'abstient désormais de participer aux réunions (y compris leur allié albanais) du Conseil et à plus forte raison des Commissions . D'une certaine manière une crise grave se déroule, dont on connaît peu les aspects, mais qui muti le pour une grande part la portée des décisions prises ;

- Enfin, le monde communiste, cherchant à s'organiser, réalise à son tour que des ensembles économiques de première importance se sont constitués dont le Marché commun est un vivant exemple.

L'idée de planification n'est plus suffisante pour départager des conceptions économique-sociales.

La construction de vastes ensembles est reconnue comme "objective" par les théoriciens les plus officiels du monde communiste.

Dès lors il faut faire preuve d'invention. Il n'est pas sûr que l'on y soit prêt dans l'un ou l'autre des deux camps.

<p>Votre nom                  Votre société                  Vos initiatives                  Votre publicité                  Votre profession</p>	
<p>Une sélection  <i>rigoureuse</i>  <i>rapide</i>                  au service                  de vos affaires.</p>	<p><b>LE BUREAU INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION</b>  <i>le plus ancien Bureau d'extraits de presse</i></p> <p>les recherche pour vous                  dans toute la Presse                  3 000 journaux dépouillés</p> <p>sur votre appel à Opéra 51-40                  un technicien viendra étudier                  avec vous vos besoins précis et                  vous proposer la formule la plus                  souple et la plus économique.</p>